

DEPARTEMENT du CALVADOS

ARRONDISSEMENT de CAEN

Mairie



14700

Téléphone : 02 31 90 02 20

E-mail : mairiecanivet@orange.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOUPIL, Maire. Les convocations individuelles ont été envoyées le 24/06/2024, l'ordre du jour a été affiché en mairie le 24/06/2024. En application de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Florence BOUQUEREL est désignée secrétaire et accepte cette fonction.

Conseillers présents : M GOUPIL Jean-Pierre, M BOURY Stéphane, M HUREL Alain, M CATHERINE Gilles, M DESERT Mickaël, M TABI Hassen, M CHANCEREL Jean-Claude, Mme LETELLIER Arlette, Mme BOUQUEREL Florence, M CHRETIEN Jacky

Conseillers ayant donné pouvoirs : M LANGLOIS Lionel à M HUREL Alain.

Conseillers absents ou excusés :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de séance du 27 mai 2024
- Décision modificative n°1 : Amortissements
- Décision modificative n°2 : Dotations et fiscalité
- Aménagement du terrain de l'école
- Organisation des élections
- PLUi-H
- Ajout : Contrat de dératisation
- Questions diverses

Conseillers en exercice	11
Pouvoirs	1
Conseillers présents	10
Conseillers votants	11

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 27 MAI 2024

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°2024-32 : Décision modificative n°1 : Amortissements, dépenses et recettes

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 25/03/2024,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits afin de pouvoir effectuer les écritures d'amortissement,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits afin de corriger les recettes et dépenses estimées en début d'année,

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 et détaillés dans le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT Dépenses		INVESTISSEMENT Recettes		FONCTIONNEMENT Dépenses		FONCTIONNEMENT Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant
2183	1 400.00	040-2804182	5 799,28	042-681	817,61	74111	819.00
		040-2804114	-4 981,67			741121	6 200.00
		10226	750.00			741127	2 354.00
						70878	1 200.00
		O21	-167,61	O23	-167,61		
				65888	9 923.00		
Total	1 400.00	Total	1 400.00	Total	10 573.00	Total	10 573.00

Les mouvements s'équilibrent en dépense et en recette, en section de fonctionnement à 10 573.00€ et en section d'investissement à 1 400.00€.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

AUTORISE le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 et détaillés dans le tableau ci-dessus.

Délibération N°2024-33 : Aménagement du terrain de l'école

Monsieur le Maire présente deux propositions reçues pour l'aménagement du terrain de l'école et la création d'un terrain de pétanque.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

Accepte le devis proposé par l'entreprise EI BOISGONTIER, 2 bis rue du Lavoir – 14700 Saint Pierre-Canivet, pour un montant de 9 360.00€ HT, soit 11 232.00€ TTC.

Autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire.

Organisation des élections

Un point est fait sur l'organisation des élections législatives.

Attention à vérifier la présence de l'électeur sur la liste électorale, la présentation de la carte d'électeur ne signifie pas obligatoirement l'inscription sur la liste électorale, l'électeur ayant pu être radié depuis la distribution des cartes.

Délibération N°2024-34 : Création de poste

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11/10/2018, le 28/01/2019 et le 25/09/2023,

Considérant l'arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur au titre de la promotion interne d'un agent communal,

Considérant la nécessité de créer **UN emploi de Rédacteur**, en raison de la l'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur d'un agent,

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvu de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus à l'article L332-8 du Code général de la fonction publique.

Le Maire propose à l'assemblée,

- **POUR LES FONCTIONNAIRES**

La création d'un emploi de Rédacteur, permanent à temps non complet à raison de 22 Heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/08/2024,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Rédacteurs territoriaux,

Grade : Rédacteur :

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 633, 6411, 6450.

Numérotation des bâtiments communaux

Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers afin d'attribuer un numéro de rue à l'école et à la mairie. Il est décidé d'attribuer les numéros suivants :

- Ecole : 1 bis rue de Cantepie.
- Mairie : 4 bis rue de l'Eglise.

Terrain de la station d'épuration

Le bornage est en cours, il est nécessaire de faire des ajustements des surfaces à répartir entre la commune d'Aubigny et la commune de Saint Pierre-Canivet.

Visite d'entretien de l'éclairage public

L'entreprise Gagneraud en charge de la maintenance de l'éclairage public effectuera la visite d'entretien annuelle courant juillet/août, Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des points à signaler.

PLUI-H

Monsieur le Maire présente aux conseillers les derniers documents établis à la demande de la CDC du Pays de Falaise dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

INFORMATIONS

- Mise à disposition de la salle polyvalente au SDEC Energie le mardi 8 octobre pour la Commission locale d'énergie du secteur Pays de Falaise.

La réunion s'est achevée par un tour de table. Aucune question n'a été formulée. La séance est levée à 21h15.

La secrétaire de séance, Florence BOUQUEREL

Le Maire, Jean-Pierre GOUPIL